

Indus : 2425807780

Objet : Notification d'Indus - Art. L.133-4 et R.133-9-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Bonjour,

J'ai le regret de vous informer que vous êtes redevable envers notre Organisme d'une somme de 904,50 euros,

dont le détail figure sur le bordereau joint à la présente notification.

à titre exceptionnel et compte tenu du volume trop important du fichier, celui-ci est joint à la présente notification sous forme de CD-ROM. Vous pouvez également le consulter au Pôle :

Cette somme vous a été versée à tort pour le(s) motif(s) suivant(s) :

facturation de l'acte PMR correspondant à l'enrichissement du SIDEP après le 01/04/2022, date de la suppression de la cotation associée

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre, pour procéder au règlement de la somme indiquée* par chèque bancaire libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de la CPCAM des Bouches-du-Rhône, adressé à :

CPAM 131
Service Recouvrement Unifié 551
CS 60007
13364 MARSEILLE CEDEX 10